

## LE FEUILLETON &gt;&gt;&gt;&gt; Histoire de France, par Jules Michelet (extraits)

Édition établie et présentée par Paule Petitier et Paul Viallaneix. © Éditions des Équateurs

XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>  
siècles

(5/12)

La Révocation  
de l'Édit de Nantes

En signant l'Édit de Nantes en 1598, Henri IV avait reconnu aux protestants la liberté de culte (limitée à certains lieux) et leur avait accordé des places de sûreté. Richelieu leur retira ces garanties militaires. Le règne de Louis XIV commença par une active politique de conversion avant une mesure plus radicale, l'interdiction du culte protestant en France par l'Édit de Fontainebleau en 1685. Le mariage secret de Louis XIV et de Mme de Maintenon n'a pas eu lieu comme Michelet le pense l'année de la Révocation mais deux ans auparavant, en 1683.



le plus hardi sans doute qu'aucun catholique eût risqué. Les protestants n'ont pas rendu justice à cette tentative généreuse qui nuisit fort à son auteur, et lui fit perdre l'intendance du Languedoc. Dans ce plan, le dogme voilé était réellement immolé à l'humanité et au sentiment fraternel. Une dame de haut rang appuyait. Des mondains appuyaient. L'évêque d'Oléron, prélat aimable et tendre aux femmes, qui ne voulut jamais persécuter, dit aux ministres ce qu'eût dit Henri IV, que d'une religion à l'autre la nuance était trop légère pour valoir qu'on se disputât. Les ministres ne le crurent point. Une foi pour laquelle leur peuple souffrait tant, et qui déjà faisait tant de martyrs (cinquante ministres aux galères, en une fois) ne pouvait être ainsi trahie. Ce plan d'ailleurs, ni Rome ni le roi ne l'auraient jamais accepté, ni les galliscans même. Nicole eut le malheur, en cette même année 1684, de publier un livre contre les victimes, fort d'insolence et faible de raison. (Voy. l'excellente analyse de Sainte-Beuve dans son *Port-Royal*.) Du milieu des supplices et du fond des galères, les ministres firent encore un appel à la discussion, et Bossuet répondit par un altier mépris à ces hommes livrés aux bourreaux.

Un grand événement avait eu lieu qui portait au plus haut la confiance du clergé et du roi. Charles II était mort, et, contre toute attente, le catholique Jacques II, exclu du trône et pourtant soutenu de l'Église anglicane, était devenu roi d'Angleterre (16 février 1685). Dès le premier jour de son règne il mendia l'argent de la France. La grand-messe de Pâques est pompeusement célébrée à White-Hall après cent vingt-sept ans.

Le clergé de France, assemblé en mai à Versailles, et se sentant si fort, si près d'arriver à son but, tint un langage modéré, demanda peu contre les protestants, mais remercia le roi d'avoir, sans violence, fait quitter l'hérésie à toute personne raisonnable.

C'est ce qui le flattait le plus, d'entraîner tout par son ascendant seul. Sans violence, Foucault, l'intendant du Béarn, lui promettait alors de faire la conversion de ce pays. «Les ministres d'eux-mêmes parlaient de se convertir.» On lui donna cinq mille volumes de Bossuet et des dragons. Mais la lecture aurait été trop longue. Tout d'abord, dans chaque village, les soldats menèrent le peuple à l'église. Mille outrages dans les maisons. Les femmes fuient aux montagnes; cinq ou six, serrées de trop près, aimèrent mieux périr, se précipitèrent, furent noyées, brisées par les gaves.

Des scènes, moins obscènes peut-être, mais tout aussi cruelles, se passaient en Écosse. Jacques avait lancé les dragons, trop célèbres, de Claverhouse, contre les puritains. La prière pour le nouveau roi,

exigée d'eux, en était le prétexte. Des femmes, des enfants furent martyrs. Pour plusieurs on abrège, on leur casse la tête à coups de pistolet. Les autres font spectacle. Une fille liée au rocher fut livrée à la mer montante, et jusqu'au bout chanta ses psaumes sous les yeux d'une foule en larmes qui demandait en vain sa grâce (Macaulay).

La tentative de Monmouth, fils naturel de Charles II, et candidat des puritains, fut, en juin et juillet, étouffée dans des torrents de sang. Le juge favori de Jacques II, Jeffreys, se vantait d'avoir «exécuté plus de traîtres que l'Angleterre n'en vit depuis Guillaume le Conquérant».

Un de ces traîtres qu'on pendit était un chirurgien coupable d'avoir pansé un homme. Des filles de dix ans auraient été exécutées si les parents n'eussent donné de l'argent à la reine. Une vieille dame charitable, qui avait sauvé un proscrit, fut accusée par lui, et (comble d'horreur!) brûlée vive.

La situation de la France était autre. La question religieuse n'y était point compliquée de révolte. Nulle injustice, nul outrage ne réussissait à lasser la patience de nos protestants. Il était difficile de trouver à la persécution quelque prétexte politique. À cet effet, un pamphlet clérical, assez habile, fut lancé et troubla fort le roi. On y montrait les protestants comme un grand corps armé qui eût agi d'ensemble sous l'impulsion d'un directoire secret. Rien ne contribua davantage à le décider. Il croyait faire une œuvre et politique et populaire, désirée de la France. De violentes explosions d'artisans, mendiants, etc., avaient eu lieu; des bandes, menées par les curés, avaient détruit des temples, malgré l'autorité. Celle-ci eût été trop coupable si elle eût plus longtemps contenu ce bon peuple dévot.

Le roi était parfaitement entouré, et la lumière ne pouvait lui venir. Ce n'était pas madame de Maintenon, ex-protestante, qui aurait osé l'éclairer. Elle eût voulu, je crois, pouvoir se reculer, ne pas parler. Pour une si grande résolution, d'une portée si vaste et si obscure, où le roi plus tard pouvait varier, elle eût bien mieux aimé dire modestement qu'elle n'était qu'une femme et ne se mêlait pas de choses si hautes. Mais les Jésuites ne pouvaient lui permettre de s'abstenir. Madame, mère du Régent, dit expressément qu'elle écrivit un *mémoire pour conseiller la Révocation* (II, 128, 171). Et le bon sens indique qu'il en dut être ainsi. Si elle ne leur eût donné un gage décisif, elle n'eût jamais obtenu le consentement à la chose si difficile, qui faisait son sort, le mariage.

Sa situation, pendant deux ans, avait été intolérable. Elle n'était sûre de rien, et elle était la personne la plus dépendante du monde. Sa garantie unique était l'altération de la santé du roi, qui peut-être le rendrait fidèle. Sous ce rap-

port, la nature la servit. Non seulement il perdit les dents, mais une carie de la mâchoire se déclara, un trou se fit dans l'os. Quand il buvait, il devait s'observer; autrement le liquide remontait et voulait passer par les narines (*Journal ms. des médecins*, 1685). Cette désagréable infirmité accusait un état morbide plus général qui, peu après, amena une fistule. L'épouse devint garde-malade.

Les Jésuites eurent ce qu'ils voulaient. Ce fut un pacte entre elle et eux. Elle se soumit, baisa la griffe, conseilla la proscription. Et ils se compromirent, consentirent le mariage. Mais ils ne le firent point, ils le laissèrent faire, se réservant sans doute de pouvoir dire plus tard au roi (s'il lui venait un repentir) que lui-même les avait forcés.

Pour le roi, les deux choses étaient affaires de conscience. Par la Révocation, il expiait le double adultère. Par le mariage, il s'amendait, légitimait et régularisait la position d'une femme dévouée qui l'avait guéri de la Montspan.

Madame dit (II, 108) que le mariage eut lieu deux ans après la mort de la reine, donc dans les derniers mois de 1685. M. de Noailles (II, 121) établit la même date. Pour le jour précis, on l'ignore. On doit conjecturer qu'il eut lieu après le jour de la Révocation, déclarée à la fin d'octobre, ce jour où le roi tint parole, accorda l'acte qu'elle avait consenti, et où elle fut ainsi engagée sans retour.

Sinistre mariage. En novembre, à l'entrée du terrible hiver des supplices et des fuites, il se fit la nuit à Versailles, dans le plus grand mystère. Ils furent mariés simplement par le curé de la paroisse, Hébert, qu'on fit évêque pour payer sa discrétion. Il avait laissé des Mémoires que connut la Beaumelle. Les témoins furent, non Bossuet, comme on l'a dit, mais les valets intérieurs, Bontemps et un autre. Le roi Louis XIV édenté et boitant (d'une tumeur du 28 octobre), le roi, dis-je, et madame veuve Scarron, dans son deuil et ses coiffes noires, s'unirent à ce moment qui, pour tant de familles, fut celui de la séparation éternelle. Déjà, de toutes parts, coulaient les larmes, éclataient les soupirs, et si du côté de Paris le vent eût porté cette nuit, on eût entendu les sanglots.

DEMAIN: La guerre des Cévennes.

**SUR LA CROIX.COM**  
Retrouvez les précédents épisodes du feuilleton de l'été.



Le conseil, sauf Louvois, n'inclinait pas à la violence. Le Parlement de Paris, quelque dompté qu'il fût, avait montré timidement son avis, en réduisant à de légères amendes les peines cruelles qu'on lui demandait. Les intendants n'étaient pas d'accord. Deux seulement, je crois, exprimèrent un avis.

L'intendant du Languedoc, d'Aguesseau, ouvrit un plan de conciliation,